

LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 15 avril 2026



MAIRIE DES SALELLES 48230
Tél : 04 66 48 21 61
mairiedessalelles@gmail.com

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 03/04/2026

quinze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Suzanne BADAROUX, Christine BOYER, Michel DUPUY, Pierre BONNEFILLE, Claire CONTASTIN, Lucien ROLAND, Muriel BROCHIER, Vincent BADAROUX, Lise MALZAC, Damien ALBOUY

Représentés:

Excusés: Alessandro BOVE

Absents:

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Subventions aux associations 2026 - DE_2026_041

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'octroyer des subventions de fonctionnement aux associations ayant déposé une demande. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les subventions ci-après :

- 500,00 € à l'Association "48 roule toujours"

- 1 500,00 € au comité des fêtes "Los pes des chalc des las Salelas"

PRECISE que les subventions relatives à des manifestations et spectacles ne seront versées qu'après leur déroulement effectif.

AUTORISE Madame le Maire à mandater les sommes correspondantes.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance

Le président de séance

Pierre BONNEFILLE

Suzanne BADAROUX



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
Et Publication le